



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 29 août, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 22 août 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Guy LANCON, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Charlotte LAFOURCADE, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
Mme Hélène LEVA a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS
M. Laurent DEMOLIS a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de Mme Charlotte LAFOURCADE
M. Italo GARD a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Madame Virginie SUATON

Nombre de conseillers : 27

En exercice	:	27	Pour	:	27
Présents	:	19	Contre	:	/
Votants	:	27	Abstention	:	/

1.1.1. COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT POUR SUBSTITUTION DE TITULAIRE - MARCHE DE TRAVAUX DE LA HALLE COUVERTE ET BUVETTE

Madame le Maire,

RAPPELLE que le Conseil municipal a précédemment délibéré le 25 avril 2025 sur le changement de raison sociale et la modification de la direction de la SAS MUGNIER'ELEC, valant substitution du titulaire dans le marché et que la situation a de nouveau évolué.

EXPLIQUE que la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) établit le transfert de l'intégralité du patrimoine d'une société (MUGNIER ELEC) à une autre société (SDEL Savoie Léman), par simple décision, évitant ainsi la liquidation judiciaire.

INDIQUE que la société qui transmet son patrimoine est dissoute, elle n'a plus d'existence juridique. En conséquence, dans le cadre du marché, il convient de formaliser par un avenant cette substitution de titulaire et ce changement de représentation.

PRECISE que cet avenant concerne uniquement le titulaire du lot 6 MUGNIER ELEC.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la commande publique, et notamment les L2194-1 et R2194-1, R2194-6,

Vu le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP), et notamment son article 10.1,

Vu la délibération n°2024_106M du Conseil municipal du 6 décembre 2024 attribuant les marchés de travaux pour la Halle couverte et la buvette,

Vu la délibération n°2025_043 du Conseil municipal du 25 avril 2025, autorisant un avenant de transfert pour substitution du titulaire dans le présent marché,

Vu l'erreur matérielle relevée dans la délibération DEL2025_066 du Conseil Municipal du 29 août 2025 concernant la numérotation de l'avenant pour substitution de titulaire,

Considérant l'attribution du lot 6 « Électricité » à la société MUGNIER'ELEC, notifié le 11 février 2025,

Considérant le courrier reçu en mairie le 23 décembre 2024 de la société MUGNIER'ELEC mentionnant la transformation juridique de la SARL MUGNIER'ELEC en SAS,

Considérant le courrier reçu en Mairie le 27 février 2025 de la SAS MUGNIER'ELEC notifiant la cession des titres de celle-ci, actant ainsi un changement de direction,

Considérant le projet d'avenant de la société MUGNIER'ELEC le 26 juin 2025 mentionnant la transmission universelle du patrimoine (TUP) de ladite société envers la société SDEL Savoie Léman, et joignant les documents justificatifs,

Considérant l'avenant n°2 corrigé ci-joint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APROUVE l'avenant n°2 pour substitution de titulaire, modifiant les éléments juridiques relatifs au titulaire du présent marché.

AUTORISE Madame le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : **12 NOV. 2025** Maire – Catherine BASTARD

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 29 août 2025

12 NOV. 2025



La secrétaire de séance – Virginie SUATON